

## Processus CTA: Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers

Conférence de presse du 20 janvier 2009

Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat (VD), président CTA

---

Seul le texte prononcé fait foi

Selon les indications de l'Office fédéral de la statistique, la croissance démographique en Suisse au cours de la seconde moitié du XXe siècle repose essentiellement sur les immigrés et leurs descendants. Près d'un quart de la population actuelle est composée d'étrangers ayant immigré en Suisse dès 1945, ou de leurs descendants. Relevons également que la main d'œuvre étrangère fournit environ un quart du volume total de travail et que presque un ménage sur trois est conclu en Suisse entre deux nationalités.

La présence des étrangers constitue un élément essentiel de la société suisse. Les migrants se sont non seulement établis en Suisse mais ont aussi pris racine chez nous. Notre société est fortement marquée par la migration et dépend grandement des apports de la population étrangère. Sous ces augures, l'intégration des étrangers ne représente pas seulement un défi social de grande envergure mais doit être considérée aussi comme une tâche politique importante.

Une intégration réussie des étrangers est décisive pour l'avenir du site économique suisse et pour la cohésion sociale de notre pays. L'intégration des étrangers constitue un défi culturel, social et économique que notre pays a tout intérêt à surmonter avec brio. Vu que la Confédération, les cantons et les communes sont tous impliqués dans ce défi et cette tâche, il est nécessaire de coordonner le processus d'intégration. Il faut par ailleurs constater que près de 85% de la population étrangère vit dans les agglomérations.

C'est pourquoi la Conférence tripartite sur les agglomérations - en abrégé la CTA - a inscrit dès le début comme point fort de son programme de travail la politique d'intégration des étrangers. Pour mémoire, la CTA est la plateforme politique créée en 2001 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux ainsi que par l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Elle a pour objectif que la Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes collaborent plus étroitement et élaborent ensemble une politique des agglomérations commune.

C'est ainsi que la CTA a recommandé dès 2002 de créer des structures qui mettent en réseau les efforts d'intégration déployés par les cantons, les villes et les communes et qui garantissent la coordination avec la Confédération. Pour assurer le succès du travail d'intégration à plus long terme, la CTA a recommandé à ses organes responsables d'éliminer toutes les entraves identifiées dans ce domaine. C'est sur l'initiative de la CTA qu'a eu lieu en 2005 la première Conférence nationale sur l'intégration des étrangers. Grâce à ces travaux, la CTA a contribué à rassembler les forces et à améliorer la mise en réseau des acteurs impliqués dans ce processus.

Mais pour être à même d'affronter le défi de l'intégration en tant que tâche transversale, la CTA est d'avis qu'une large discussion politique doit être tenue sur le sujet : "Quelle politique d'intégration et quelle promotion en sa faveur voulons-nous?". A cet effet, il

**TRIPARTITE TAK AGGLOMERATIONSKONFERENZ**  
**CONFERENZA TRIPARTITA DAVART CTA LAS AGLOMERAZIUNS**  
**CONFERENZA CTA TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI**  
**CONFERENCE TRIPARTITE CTA SUR LES AGGLOMERATIONS**

sera nécessaire d'associer de manière plus étroite les acteurs de l'économie et de la société civile, y compris les immigrés. La CTA a donc décidé le 31 octobre 2008 de lancer un processus de discussion tripartite sous le titre «Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers».

Ce processus a pour objectif de répondre aux questions de savoir si les principes actuels régissant la politique suisse en matière d'intégration des étrangers vont dans la bonne direction et sont à même de surmonter les défis politiques en la matière. Il vise également à déterminer si les instruments relatifs à la politique d'intégration des étrangers (bases juridiques, chartes, ressources, structures, etc.) disponibles à tous les niveaux étatiques sont suffisants. Il faut aussi établir dans quelle mesure l'Etat peut et/ou doit jouer un rôle de promotion et si les compétences et le partage des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes sont clairs.

Au vu de l'actualité, cette large discussion devra avoir lieu à l'occasion du débat sur une loi fédérale sur l'intégration des étrangers. La CTA entend suivre une approche pragmatique, en partant des expériences réalisées avec les concepts et mesures existants. La responsabilité du processus a été confiée à une direction de projet tripartite (Conférence des gouvernements cantonaux, Office fédéral des migrations, Initiative des villes: politique sociale). L'objectif est de soumettre un rapport avec des recommandations à la CTA en juin 2009.

Pour l'accompagnement technique du processus, la CTA a mis en place un groupe d'experts qui se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des villes / communes, des partenaires sociaux, de la population migrante et d'autres cercles de la société civile. La consultation de milieux plus étendus se fera dans le cadre de quatre auditions. La première audition aura lieu à Berne le 11 février 2009. D'autres auditions auront lieu avant la fin mars 2009 à Winterthour, Lucerne et Lausanne. Les résultats constitueront la base du rapport et des recommandations à la CTA

Dans le cadre de la CTA, une évaluation politique du rapport aura lieu. Celle-ci visera à ce que la CTA adopte des recommandations concises à l'intention de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ainsi qu'éventuellement d'autres acteurs. Le rapport et les recommandations sont destinés à aider les organes responsables de la CTA (Conseil fédéral, gouvernements cantonaux, exécutifs des villes et des communes) à s'orienter dans leur action politique future et contribuer de la sorte à renforcer la cohérence de la politique suisse en matière d'intégration des étrangers par les trois niveaux institutionnels.

Au terme de ce processus CTA, il est prévu d'organiser une deuxième Conférence nationale sur l'intégration des étrangers. Se fondant sur le rapport et les recommandations de la CTA, les organes responsables de la CTA informeront le public de ses intentions politiques pour l'avenir. La Conférence nationale sur l'intégration des étrangers offrira aussi la possibilité de lancer les processus politiques nécessaires. Une autre conférence nationale garantira d'une manière constructive que l'opinion publique demeure sensibilisée à ce thème.

Je suis confiant que ce processus CTA contribuera à la mise en place de stratégies communes de la Confédération, des cantons, des villes et des communes dans le secteur de la politique d'intégration des étrangers. A long terme, l'intégration ne sera réussie que si la population immigrée se voit accorder des possibilités réelles et effectives de participer activement à la vie économique, sociale et culturelle en Suisse. A cet effet, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont une grande responsabilité qui ne peut être assumée que de manière conjointe.

Sekretariat: Konferenz der Kantonsregierungen  
Secrétariat: Conférence des gouvernements cantonaux

Haus der Kantone  
Speichergasse 6  
Postfach 444 T 031 320 30 00 info@tak-cta.ch  
3000 Bern 7 F 031 320 30 20 www.tak-cta.ch

**TRIPARTITE TAK AGGLOMERATIONSKONFERENZ**  
**CONFERENZA TRIPARTITA DAVART CTA LAS AGLOMERAZIUNS**  
**CONFERENZA CTA TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI**  
**CONFERENCE TRIPARTITE CTA SUR LES AGGLOMERATIONS**

Pour l'Etat de Vaud, l'intégration est essentielle pour les étrangers appelés à rester en Suisse. Dans cette perspective, le Canton s'est doté dès le 23 janvier 2007 d'une loi en la matière.

A la suite de la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales, il assume pleinement les responsabilités déléguées par la Confédération, notamment en ce qui concerne la gestion des crédits fédéraux pour l'encouragement à l'apprentissage du français. Le canton de Vaud a élaboré un programme de mesures en vue de favoriser l'apprentissage du français pour les trois prochaines années. Afin de développer son offre et de toucher les régions rurales ou périurbaines les moins bien desservies, il a également mis à disposition des financements supplémentaires en la matière. Au total plus de 40 projets ont pu ainsi être soutenus et offrir près de 1800 places en 2008.

Précédant les recommandations de la CTA du 30 juin 2008, le Canton a été très actif afin d'élaborer une politique d'accueil des nouveaux arrivants. Une brochure d'information destinée aux personnes s'installant dans le canton a été distribuée systématiquement à tous les nouveaux arrivants dès janvier 2008 en collaboration avec les bureaux de contrôle des habitants du canton. En outre, le site internet de l'Etat de Vaud a également été modifié de manière à pouvoir donner les informations essentielles, dans plusieurs langues, sur la vie quotidienne dans le canton.

Le Canton met un accent particulier sur l'intégration des personnes titulaires d'une «admission provisoire» qui restent en pratique durablement en Suisse. Il a développé un dispositif interdépartemental de mesures d'insertion professionnelle. Ce dispositif a permis d'effectuer près de 740 bilans d'orientation en 2008, d'organiser des cours de rattrapage de français, des programmes d'occupation de cuisine et d'auxiliaire de la santé pour plus de 500 personnes au bénéfice d'une admission provisoire.

Dans le cadre de la loi vaudoise sur l'intégration et la prévention du racisme adoptée le 23 janvier 2007, le Canton va également prochainement adopter un concept cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Ce document fixera les priorités de la politique cantonale d'intégration, les objectifs concrets à atteindre, les nouvelles mesures proposées avec un calendrier de réalisation. Ce document a été soumis à consultation auprès de tous les départements et de la Chambre cantonale consultative des immigrés.

Sekretariat: Konferenz der Kantonsregierungen  
Secrétariat: Conférence des gouvernements cantonaux

Haus der Kantone  
Speichergasse 6  
Postfach 444 T 031 320 30 00 info@tak-cta.ch  
3000 Bern 7 F 031 320 30 20 www.tak-cta.ch